

Le prélèvement et la greffe en France en 2024



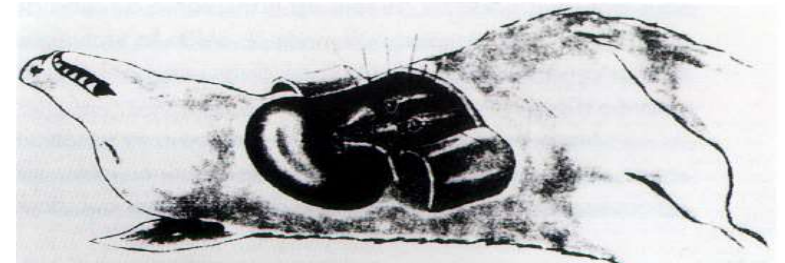
Quelques mots d'histoire...



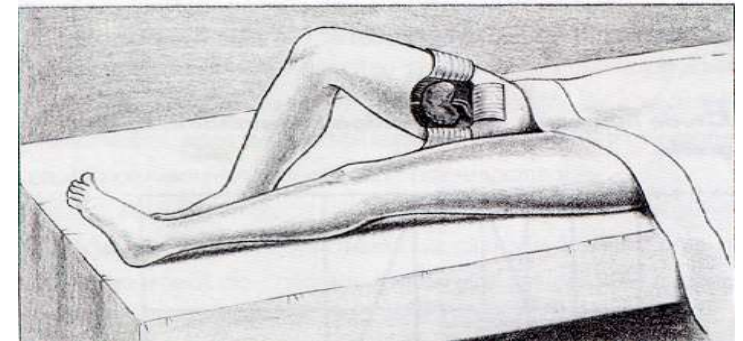
1ÈRE ÉTAPE LA SUTURE VASCULAIRE

Greffes pionnières :

- **1902** ULMAN Transplantation d'un rein au cou d'un chien (Autriche)
- **1906** Lyon: 1ere greffe rein au coude d'une femme
- **1933** 1ère greffe rénale avec un rein de cadavre (URSS)



ВРАЧЕБНОЕ ДЕЛО. № 9, 1950 г.



2^{ÈME} ÉTAPE L'IMMUNOSUPPRESSION

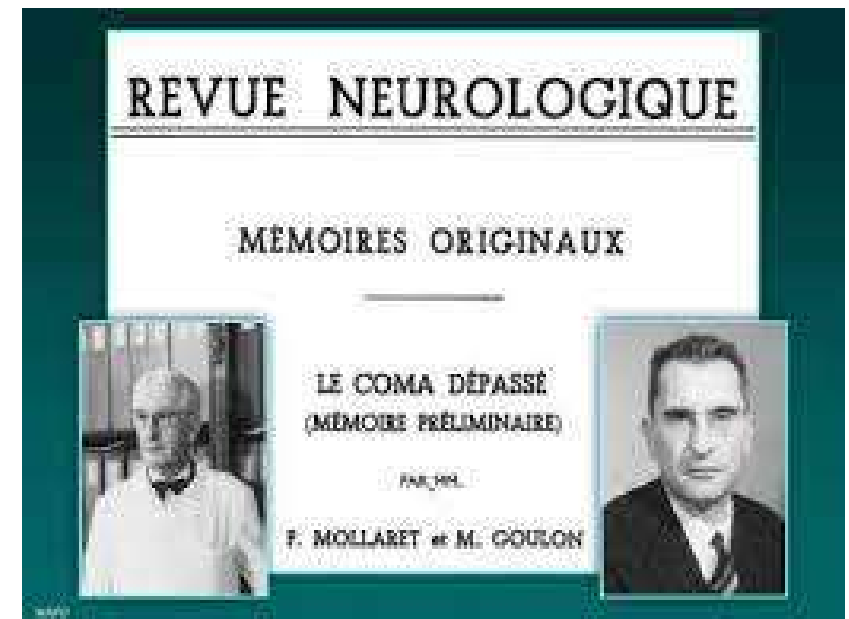
- **1952** Découverte du groupe HLA par le Pr Jean Dausset
- **1954** greffe rénale entre 2 vrais jumeaux à Boston
- **1956** premiers traitements immunosuppresseurs par irradiation et corticoïdes



3^{ÈME} ÉTAPE: LA MORT CÉRÉBRALE

- En 1959 Goulon et Mollaret décrivent la mort cérébrale à coeur battant

↳ Permet le développement du don d'organes



LES GRANDES PREMIÈRES

- 1^{ère} greffe hépatique en 1963 à Denver
- 1^{ère} greffe cardiaque en 1967 par le Pr Barnard en Afrique du Sud
- Découverte de la cyclosporine dans les années 70
- 1^{ère} greffe des deux avant bras en 2000 (France)



- 1^{ère} greffe de tissus composites du 1/3 inférieur du visage en 2005



- 2019: 1^{ère} greffe utérine

Organisation du prélèvement et de la greffe en France

*Activité encadrée par la loi de bioéthique de juillet 1994
(révisée en 2004, 2011, 2016 et 2021)*



L'AGENCE DE BIOMÉDECINE (ABM)

- Créée en août 2004 (remplace l'Établissement Français des Greffes)
- Établissement public national de l'État
- **Gère 4 domaines**
 - Prélèvement et greffe
 - Assistance médicale à la procréation
 - Diagnostic prénatal et génétique
 - Recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires



AUTORISATION DES SITES DE PRÉLÈVEMENT

Décret du 01/04/1997

- autorisation délivrée par le Directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé) après avis du Directeur général de l'ABM
- autorisation PMO renouvelable tous les 5 ans

PRINCIPES LÉGISLATIFS DU DON

- Anonyme
- Gratuit
- Sécurité sanitaire
- Protection du corps: restauration tégumentaire
- Pas de publicité
- Consentement présumé

CONSENTEMENT PRESUME

Texte fondateur: la loi Caillavet en 1976 Loi n°76-1181 du 21 décembre 1976

« Des prélèvements peuvent être effectués à des fins thérapeutiques ou scientifiques sur le cadavre d'une personne n'ayant pas fait connaître de son vivant son refus d'un tel prélèvement. »

Comment exprimer son refus?

En s'inscrivant sur le Registre National des Refus (RNR):

- créée en 1998
- accessible en ligne depuis 2016
- inscription dès l'âge de 13 ans
- valeur légale
- opposition partielle possible
- inscription révocable à tout moment

SINON:

En parler à ses proches, son entourage

SPECIFICITE:

Si mineur, consentement écrit des 2 parents

Si mort suspecte (AVP): procureur



ORGANES ET TISSUS AUTORISÉS EN FRANCE

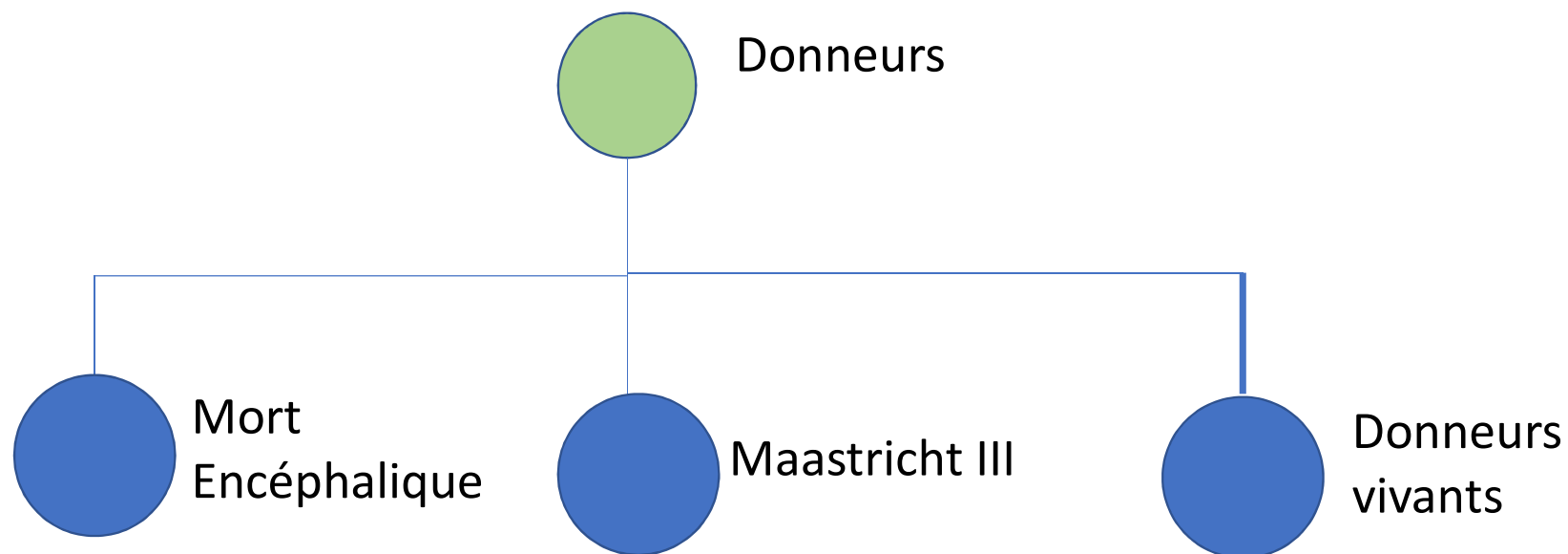
ORGANES

- Cœur
- Poumons
- Foie
- Reins
- Pancréas
- Intestins

TISSUS

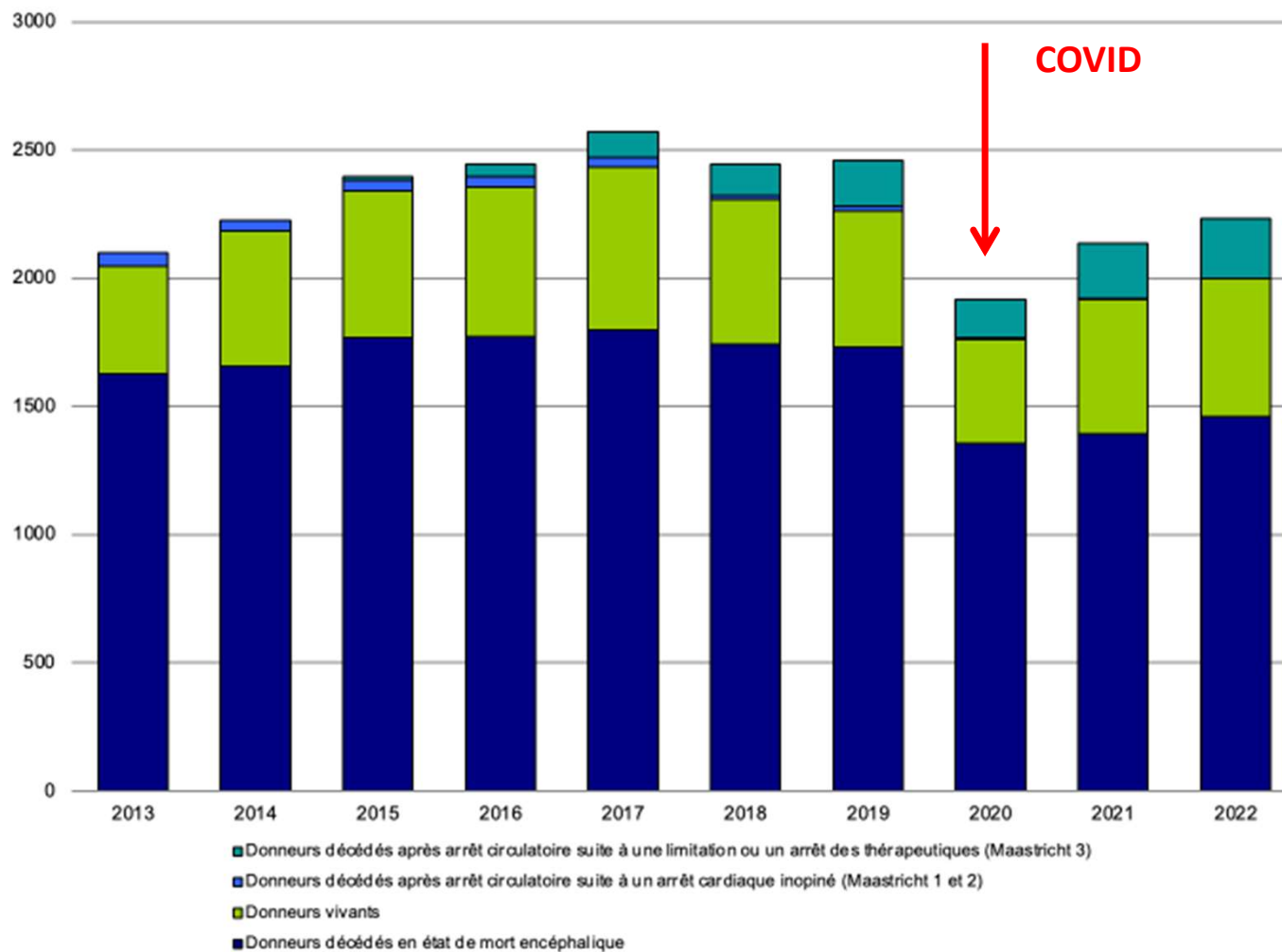
- Cornées
- Peau
- Os
- Tendons
- Vaisseaux
- Valves cardiaques

SITUATIONS DE DON

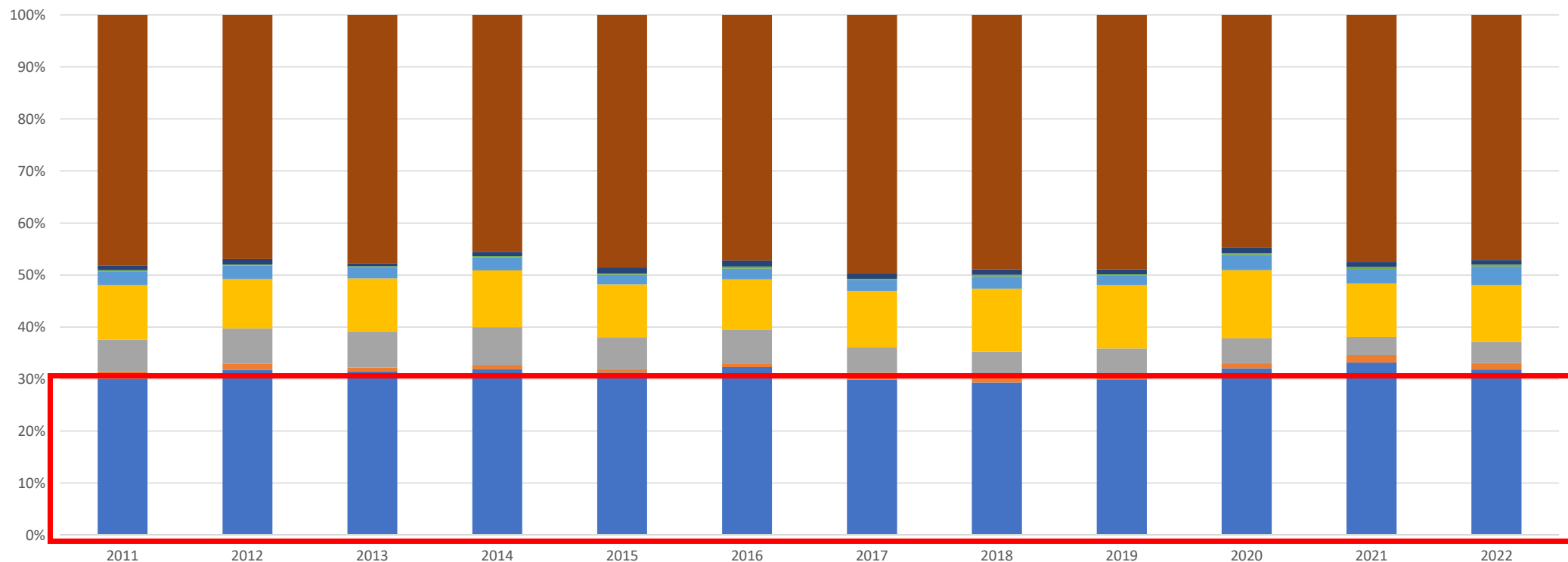


Quelques chiffres

EVOLUTION DU NOMBRE DE PRÉLÈVEMENT PAR TYPE DE DONNEUR EN FRANCE



DEVENIR DES SUJETS EN ÉTAT DE MORT ENCÉPHALIQUE



■ Non prélevé pour opposition au prélèvement (*)

■ Non prélevé pour obstacle médico-légal ou administratif

■ Non prélevé pour obstacle médical

■ Non prélevé pour antécédent du donneur

■ - Population à risque de transmission infectieuse

■ Non prélevé pour autre motif

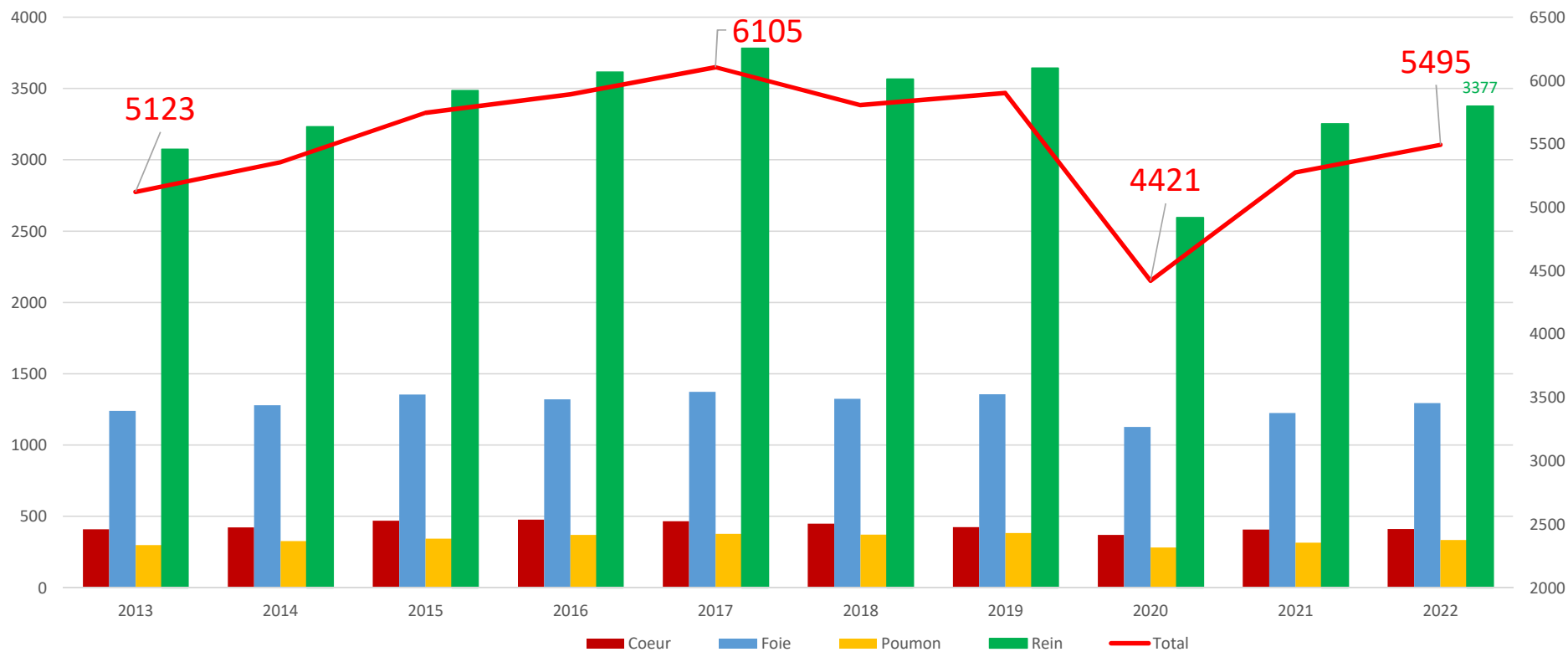
■ Laparotomie blanche

■ Prélevé

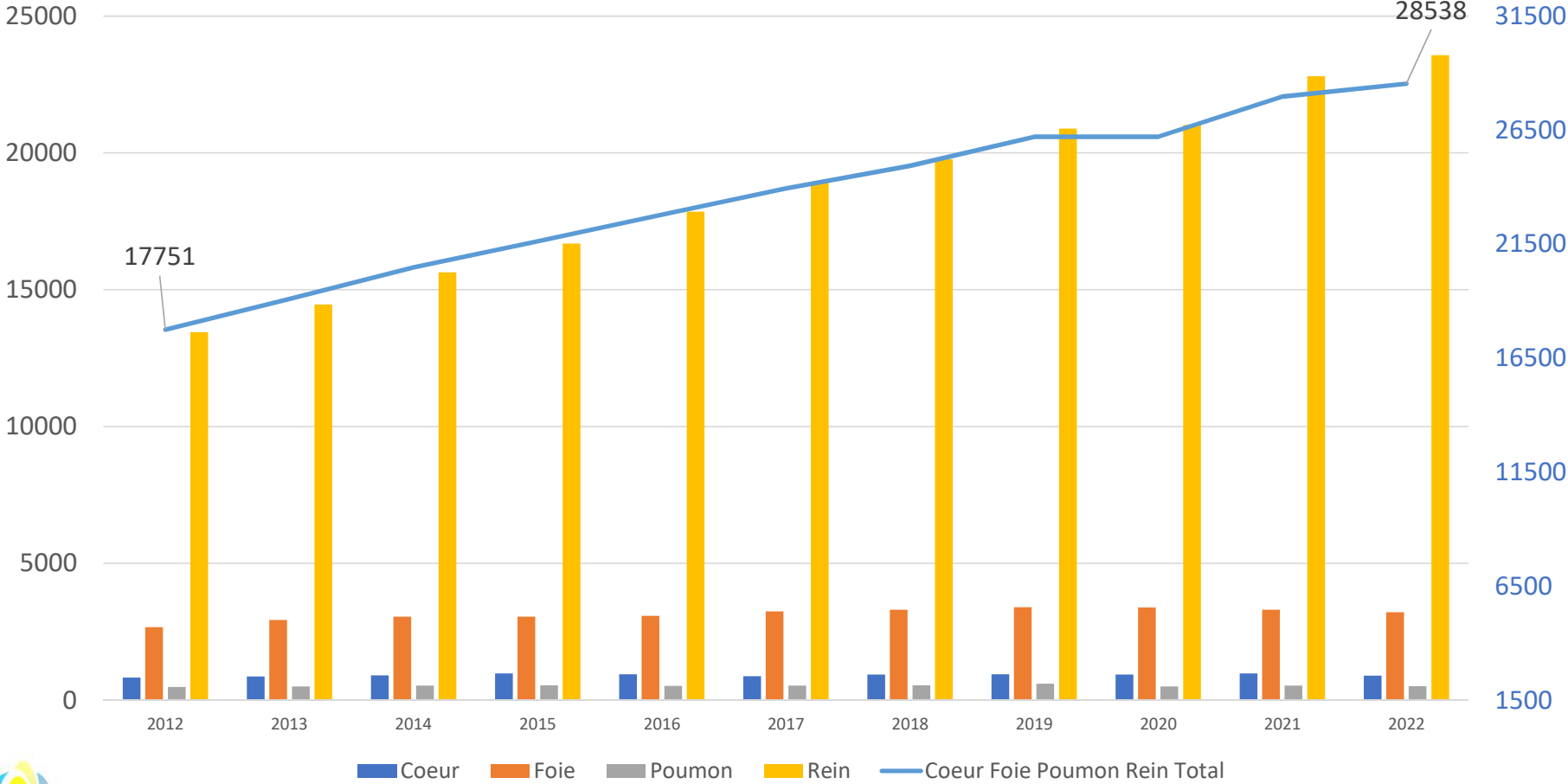
36,4 % en 2024



EVOLUTION DU NOMBRE DE GREFFES PAR ORGANES



Evolution de la liste d'attente et des patients greffés



ACTIVITÉ 2024 AU CHU DE TOURS

- Nombre de donneurs d'organes recensés : 77
- Nombre de PMO réalisés: 44
- Prélèvements de cornées : 108
- 137 greffes rénales
- 104 greffes hépatiques
- 11 greffes cardiaques